$A_{C.1/74/PV.20}$ **Nations Unies**



Assemblée générale

oixante-quatorzième session

Documents officiels

Première Commission $20^{\rm e}$ séance plénière Jeudi 31 octobre 2019, à 10 heures New York

Président: M. Llorentty Solíz..... (Bolivie (État plurinational de))

La séance est ouverte à 10 heures.

Débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais): Je souhaite chaleureusement la bienvenue à tous les participants, notamment M. Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, M^{me} Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales, et nos intervenantes à cette séance conjointe des Première et Quatrième Commissions, convoquée en application des résolutions 73/72 et 73/91.

C'est un plaisir pour moi que de coprésider cette séance avec le Président de la Quatrième Commission, S. E. l'Ambassadeur Mohammed Hussein Bahr Aluloom, de l'Iraq. Nous avons convenu de présider la séance à tour de rôle. En conséquence, je présiderai la première moitié de nos travaux et le Coprésident, M. Bahr Aluloom, présidera la seconde moitié.

La question de savoir comment préserver au mieux l'espace à des fins exclusivement pacifiques a été examinée par les deux Commissions au fil des ans. Cette année, la Première Commission a abordé les questions y relatives au titre du point 96 de l'ordre du jour, intitulé « Prévention d'une course aux armements dans l'espace », et au titre du point 98 de l'ordre du jour portant sur le désarmement général et complet, alinéa w), intitulé « Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ». La Quatrième Commission examine cette question au titre du point 49 b) de l'ordre du jour, « Coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace ». Cette séance conjointe est un cadre intégré permettant aux membres des deux Commissions d'examiner la question ensemble.

Le programme du débat conjoint d'aujourd'hui a été distribué. Comme il est indiqué dans ce programme, la séance d'aujourd'hui va examiner la question générale des risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Dans ce contexte, nous nous concentrerons également sur quatre sous-thèmes pour favoriser un dialogue interactif ciblé et structuré entre les délégations, à savoir : le recensement des questions qui concernent à la fois la viabilité et la sécurité des activités spatiales; l'état de lieux des récents processus de l'ONU relatifs à la viabilité et à la sécurité des activités spatiales; un échange de vues sur la coopération et la coordination internationales, en particulier en matière de sciences et de technologies spatiales et de leurs applications et sur les caractéristiques des processus d'experts au sein de différents organes de l'ONU; et le recensement des questions pour lesquelles des approches coordonnées pourraient faire progresser les objectifs relatifs à la viabilité et à la sécurité des activités spatiales, poursuivis depuis longtemps.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

19-34426(F)









Nous allons d'abord entendre les déclarations liminaires de M. Thomas Markram, Directeur du Bureau des affaires de désarmement et Haut-Représentant adjoint pour les affaires de désarmement, qui s'exprimera au nom de la Haute-Représentante, et de M^{me} Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales. Elles seront suivies d'un débat.

J'invite maintenant M. Markram à prendre la parole devant les Commissions.

M. Markram (Bureau des affaires de désarmement) (parle en anglais) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée de participer à ce troisième débat conjoint des Première et Quatrième Commissions. Comme pour les précédentes versions, je tiens à remercier le Bureau des affaires spatiales pour son étroite coopération dans l'organisation de ce débat et pour son partenariat constant.

Ce débat conjoint se tient dans un contexte d'accélération des défis à la sécurité et à la viabilité à long terme des activités spatiales, notamment la mise au point de capacités de défense spatiale conçues pour causer des dommages et des dégâts en ayant recours à toutes formes de violence, allant des moyens d'interférence cybernétiques et électroniques à l'application de la force cinétique. Cela concerne également la mise au point de capacités à double usage qui, si elles sont utilisées sans transparence, peuvent porter atteinte à la confiance, entraîner des conséquences imprévues et inciter d'autres acteurs spatiaux à prendre des contre-mesures, en invoquant le droit de légitime défense. En l'absence de normes adoptées d'un commun accord, le renforcement du rôle et de l'importance de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires, notamment le nombre croissant d'acteurs qui considèrent l'espace comme un théâtre de combat, peut encourager davantage de pays à acquérir des capacités de défense spatiale pour protéger leurs propres moyens spatiaux. Comme c'est souvent le cas s'agissant des efforts déployés pour faire face aux implications des technologies émergentes, il existe un risque que les travaux au sein de l'ONU avancent à un rythme lent.

Toutefois, en dépit de certains des revers que nous avons connus cette année, il y a des raisons d'être optimistes. Il est regrettable que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ait pas pu franchir la dernière étape pour parvenir à un consensus sur un rapport final de fond. Néanmoins, grâce au processus itératif qui a permis

d'examiner plusieurs projets, le Groupe d'experts gouvernementaux a réalisé d'importants progrès s'agissant de préciser des concepts fondamentaux, de rapprocher les différents points de vue et d'identifier des futurs domaines de travail. Malgré l'incapacité de la Commission du désarmement à convoquer sa session de fond, les consultations informelles tenues en avril ont permis de mener des échanges utiles et d'examiner de nouvelles idées dans le cadre de la formulation de recommandations sur la mise en œuvre de mesures de transparence et de confiance en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a adopté le préambule et 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Il a également décidé d'établir un groupe de travail chargé, entre autres choses, d'examiner d'éventuelles nouvelles lignes directrices, notamment ayant un rapport direct avec les mesures de transparence et de confiance.

Enfin, les délégations ont déjà mis à profit la présente session de l'Assemblée générale pour soulever de nouvelles questions qui pourraient être abordées lors de futures délibérations, notamment, pour n'en citer que quelques-unes, les mesures visant à faire face à la mise au point et aux essais d'armes antisatellites, les directives relatives aux opérations de rendez-vous et de proximité, et les normes de comportement responsable pour faire face à toutes les menaces éventuelles pour les activités spatiales, qu'elles proviennent de la Terre ou de l'espace. Nous ne sommes pas obligés de faire des choix en ce qui concerne les approches. Chacune de ces mesures peut être mise en œuvre par différents moyens. Comme il ressort du rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (voir A/68/189), les approches juridiquement contraignantes, d'une part, et les mesures de transparence et de confiance, d'autre part, ne s'excluent pas mutuellement.

Sur demande, les entités de l'ONU - le Bureau des affaires de désarmement, le Bureau des affaires spatiales, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – et d'autres peuvent faire davantage collectivement pour faciliter la mise en œuvre des mesures qui ont été adoptées. Je pense notamment à la création d'un cadre d'échange d'informations et de dialogue sur les politiques, doctrines et programmes spatiaux militaires et de promotion de la mise en œuvre de normes établies au sein du secteur privé. Les séances conjointes comme celle-ci jouent un rôle important en rassemblant toutes les parties concernées par les

politiques spatiales pour leur permettre de partager leurs expériences respectives et de coordonner leurs efforts. La séance d'aujourd'hui permet également de faciliter le dialogue entre les différentes parties prenantes et d'engager le dialogue avec les secteurs privé et non gouvernemental.

Dans cet esprit, j'attends avec intérêt les présentations des intervenantes et j'espère que le dialogue interactif qui s'ensuivra entre les États Membres débouchera sur des propositions concrètes pour faire avancer tous les aspects des questions susmentionnées de manière à exploiter pleinement le potentiel, tous les cadres existants et les expériences spécifiques de Vienne, Genève et New York.

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais): Je remercie M. Markram pour sa déclaration.

J'invite maintenant M^{me} Simonetta Di Pippo à prendre la parole devant les Commissions.

M^{me} Di Pippo (Bureau des affaires spatiales) (*parle en anglais*): J'ai le plaisir de prendre la parole à ce débat conjoint des Première et Quatrième Commissions consacré aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

L'organisation débats des conjoints en 2015 et 2017 (voir A/C.1/70/PV.13 et A/C.1/72/PV.11, respectivement) - et aujourd'hui - est la preuve d'un engagement partagé par le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement. Tout effort pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité et de viabilité de l'espace dans une perspective plus large doit s'inscrite dans le cadre des besoins fondamentaux de développement de toutes les nations et de tous les peuples. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec ses 17 objectifs de développement durable, nous donne une occasion exceptionnelle de réfléchir à la manière dont le rôle futur de l'exploration, des sciences et des techniques spatiales devrait être amélioré plus avant pour fournir des outils indispensables pour notre action visant à relever les défis mondiaux qui se posent à toute l'humanité.

Cette année revêt une importance historique pour le monde entier, avec la commémoration du cinquantième anniversaire de la mission Apollo 11 et du premier homme sur la Lune. Ce jalon a marqué une nouvelle phase de l'exploration spatiale et a inspiré l'humanité d'une manière qui dépasse largement les activités spatiales. Alors que nous commémorons cet accomplissement, la communauté internationale se

réjouit également à la perspective des efforts actuels et des missions futures en orbite basse vers la Lune, Mars et au-delà. L'exploration et l'innovation spatiales deviennent de plus en plus importantes pour un groupe de plus en plus large d'acteurs dans l'espace.

En ce qui concerne l'innovation, je voudrais appeler l'attention de la Première et de la Quatrième Commissions sur l'approche globale, moderne et stratégique que le Bureau des affaires spatiales adopte en matière de renforcement des capacités. Dans le but de rendre les activités spatiales aussi inclusives que possible et de faire en sorte que les bienfaits de l'espace soient mis à la disposition de tous partout, l'initiative du Bureau « Accès à l'espace pour tous » est un exemple de coopération triangulaire innovante entre les acteurs spatiaux établis, l'Organisation des Nations Unies et les entités des pays qui ne sont pas des puissances spatiales. À titre d'exemple, notre coopération fructueuse et de longue date avec l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale dans le cadre du programme de coopération ONU-Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais de la Station spatiale internationale, communément appelé programme KiboCUBE, continue de se développer et en est aujourd'hui à ses sixième et septième cycles. La collaboration entre le Bureau et l'Agence chinoise pour les vols spatiaux habités afin de réaliser des expériences à bord de la station spatiale chinoise est une autre initiative novatrice et tournée vers l'avenir, qui vise à ouvrir les activités d'exploration spatiale à toutes les nations. En outre, dans le cadre de cette initiative, le Bureau poursuit des partenariats avec des entités du secteur privé, notamment la Sierra Nevada Corporation et Airbus Defence and Space.

Parce qu'elles s'inscrivent dans une perspective plus large faisant de la sécurité spatiale un pilier fondamental de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales peuvent réduire les accidents, les erreurs d'interprétation et d'appréciation, favoriser la coopération, permettre une plus grande prévisibilité et dégager un consensus sur des questions cruciales pour assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Nous alimentons collectivement la base de connaissances à disposition des États Membres et des organisations intergouvernementales, qui a été mise en route par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales grâce au document A/68/189, aux

19-34426 3/25

rapports ultérieurs rédigés par les entités des Nations Unies et aux échanges d'informations entre les États Membres, lesquels pris tous ensemble nous fournissent une base très complète pour aller de l'avant.

Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa soixante-deuxième session cette année, a accompli un travail considérable en adoptant le préambule et les 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II), et a pris des décisions importantes sur la voie à suivre, notamment la création d'un groupe de travail spécialisé. Le préambule indique clairement que les Lignes directrices tiennent dûment compte des recommandations pertinentes figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales et pourraient être considérées comme des mesures potentielles de transparence et de confiance.

L'espace extra-atmosphérique est un environnement fragile dans lequel les mesures prises par un acteur peuvent avoir un impact sur les autres, y compris les utilisateurs de services spatiaux sur Terre. En ce sens, l'élargissement de l'application des opérations spatiales et la valeur stratégique accrue de l'espace ont accentué le besoin de renforcer la sûreté des opérations spatiales et la sécurité des biens et systèmes spatiaux, y compris les infrastructures essentielles, et de préserver l'environnement spatial. La viabilité à long terme des activités spatiales est essentielle pour répondre à ces préoccupations.

Le Bureau est chargé depuis quatre décennies de tenir le Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, mis en place par l'ONU conformément à une obligation de la Convention sur l'immatriculation de 1975. Le Registre fonctionne comme le mécanisme central pour la transparence et le renforcement de la confiance, sur la base d'un traité, y compris en ce qui concerne le changement de statut des objets spatiaux en orbite, les informations sur les rentrées dans l'atmosphère et les sorties d'orbite des objets spatiaux, et d'autres informations du même ordre, afin d'améliorer la sécurité des opérations spatiales. Je mentionne spécifiquement le régime d'immatriculation dans ce contexte car, avec les procédures établies pour l'exercice de la responsabilité du Secrétaire général en vertu des traités et principes des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, notamment le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace

extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, et les Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires dans l'espace, le Bureau a pour mandat d'épauler les efforts mondiaux visant à renforcer la gouvernance internationale et la viabilité à long terme des activités spatiales.

Nous nous dirigeons vers une remise en cause du régime d'immatriculation, notamment au vu du déploiement futur de grandes constellations et de méga-constellations. Cela est parfaitement clair et nous devons nous y préparer en conséquence. Je puis assurer les membres que le Bureau prend des mesures pour rester pleinement adapté à son objectif.

Je voudrais à présent insister ici sur le fait que dans le cadre des efforts pour promouvoir la sécurité des opérations spatiales, qui est d'une importance capitale et d'une urgence critique, nous pourrions développer plus avant les grandes mesures suivantes : premièrement, améliorer les capacités et la sensibilisation; deuxièmement, resserrer le dialogue avec les acteurs spatiaux privés; troisièmement, organiser l'établissement de rapports sur la mise en œuvre des 21 Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme et les nouveaux développements dans ce domaine; et quatrièmement, structurer l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux. Ces actions pourraient comprendre des mesures de renforcement de la confiance et de la stabilité ainsi que des mécanismes pour la sécurité des opérations spatiales, notamment afin d'éviter les collisions en orbite, de faire face aux situations émergentes et de prévenir la perte de contrôle des engins spatiaux et les risques de rentrée dans l'atmosphère.

Nous sommes confrontés à de grands défis en matière d'opérations spatiales durables et nous devons répondre ensemble à ces préoccupations de manière responsable. Le Bureau est prêt à travailler avec les États Membres pour mettre en place des procédures appropriées et robustes d'échange d'informations et de notification afin de promouvoir la sécurité des opérations spatiales.

Je me réjouis à la perspective de la table ronde et du dialogue interactif qui suivront aujourd'hui. Nous avons tous intérêt à faire en sorte que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Dans une perspective spatiale, cela doit être notre objectif principal si nous voulons garantir la paix, la prospérité et le développement durable de l'humanité tout entière. Je me réjouis également à la perspective de poursuivre

la bonne coopération avec le Bureau des affaires de désarmement.

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais): Je remercie M^{me} Di Pippo de sa déclaration.

Avant de présenter nos intervenantes, je rappelle aux membres que, en raison de circonstances imprévues, M^{me} Diane Howard, Conseillère juridique principale pour le commerce spatial au Département du commerce des États-Unis, présentera l'exposé qui devait être fait par M. Kevin O'Connell, Directeur du Bureau du commerce spatial au Département du commerce des États-Unis.

J'ai maintenant le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos intervenantes d'aujourd'hui: M^{me} Diane Howard, Conseillère juridique principale pour le commerce spatial au Département du commerce des États-Unis; M^{me} Rajeswari Pillai Rajagopalan, membre honoraire de la Observer Research Foundation, qui se joint à nous par visioconférence; et M^{me} Cynda Collins Arsenault, Cofondatrice et Présidente de la Secure World Foundation. Afin de gérer efficacement le temps dont nous disposons, les intervenantes sont priées de limiter leurs interventions à sept minutes au maximum.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Diane Howard, Conseillère juridique principale pour le commerce spatial au Département du commerce des États-Unis.

M^{me} Howard (Département du commerce des États-Unis) (parle en anglais): Je m'appelle Diane Howard, et je prends la parole au nom du Directeur du Bureau du commerce spatial au Département du commerce des États-Unis, M. Kevin O'Connell. Notre bureau remercie le Bureau des affaires spatiales et le Bureau des affaires de désarmement de l'avoir invité à mettre l'accent sur le rôle du secteur commercial s'agissant de contrer les menaces possibles à la sécurité et à la viabilité des activités spatiales.

Nous observons un entrepreneuriat spatial incroyable aux États-Unis et dans le monde entier, qui va certainement modifier la nature de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales. Certains entrepreneurs présentent des capacités nouvelles et renforcées dans des domaines tels que les communications, la navigation et la télédétection, dont l'objectif est d'améliorer notre vie sur Terre, alors que d'autres entrepreneurs présentent des capacités entièrement nouvelles telles que la fabrication de produits dans l'espace, la maintenance en orbite et

le tourisme spatial, auxquelles s'ajoutent des capacités censées nous aider à explorer les cieux en voyageant jusqu'à la Lune, Mars et au-delà.

L'économie spatiale mondiale est actuellement estimée à 400 milliards de dollars et devrait représenter entre 1 000 et 3 000 milliards de dollars d'ici à 2040. En substance, l'avenir de l'espace devrait être globalement commercial, ce qui signifie que la manière dont nous envisageons l'espace doit évoluer, passant d'une approche sécuritaire traditionnelle à une réflexion plus approfondie sur la sécurité et la viabilité des activités spatiales et la création d'un environnement propice à la collaboration au nom de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales. Au Département du commerce des États-Unis, nous estimons qu'un environnement commercial spatial plus robuste améliore également la sécurité spatiale, car un nombre beaucoup plus élevé de pays bénéficient des services supplémentaires créés dans l'espace ainsi que des perspectives économiques et des avantages scientifiques que fournit l'espace à tous les pays.

Une erreur d'interprétation commune - qui est parfois déformée - veut que les acteurs commerciaux ne se soucient pas de la sécurité et de la viabilité des activités spatiales. C'est faux. La sécurité et la viabilité des activités spatiales sont essentielles à la croissance économique, à la protection des investissements et au maintien de la fourniture de services ainsi qu'à la poursuite de l'innovation au nom des clients sur Terre. Durant la dernière session du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique (COPUOS), M. O'Connell en a dit autant dans une présentation technique sur la politique nationale de gestion du trafic spatial des États-Unis. L'interconnexion entre la réussite commerciale et la sécurité ainsi que la viabilité des activités spatiales a également été soulignée par les États-Unis et d'autres acteurs commerciaux dans des présentations techniques à l'intention du COPUOS, ainsi que durant divers ateliers organisés récemment par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.

En guise d'exemple de la réaction du secteur privé, la Space Safety Coalition a été annoncée récemment. Elle représente un groupe d'entreprises et d'autres organisations et promeut activement un comportement responsable en matière de sécurité spatiale via l'adoption de normes, de lignes directrices et de pratiques internationales. Une de ces entreprises a lancé une initiative visant à promouvoir la sécurité et la viabilité

19-34426 5/25

des activités spatiales en recourant à une conception, un lancement et des pratiques opérationnelles responsables, notamment en ce qui concerne les pratiques en fin de vie. Une autre initiative du monde industriel est le consortium pour l'exécution des opérations de rendez-vous et de maintenance, dans le cadre duquel les parties prenantes participent activement à l'élaboration de pratiques et à la mise au point de normes pour la maintenance en orbite, ce qui est particulièrement important, car une bonne exécution commerciale des opérations de rendez-vous et de proximité est essentielle dans le contexte du changement de paradigme qui se profile pour l'économie spatiale florissante.

Chaque jour, des entreprises contactent le Département du commerce et nous proposent des idées en vue de renforcer la sécurité et la viabilité spatiales du point de vue tant économique que sécuritaire. En avril, le Département a présenté une demande de renseignements sur les capacités commerciales en matière de connaissance de l'environnement spatial et de gestion du trafic spatial. Les contributions que nous avons reçues ont illustré l'attachement de l'industrie à la sécurité des activités spatiales et fait ressortir la nécessité de constituer une base de données à architecture ouverte pour les données relatives à la connaissance de l'environnement spatial, ce qui favorisera la collaboration, notamment la collaboration internationale, et la prise en compte des innovations du secteur privé.

Un de mes collègues du Bureau du commerce spatial, Mark Mulholland, a souligné que ce type de collaboration peut s'appuyer sur les enseignements tirés de la collaboration dans le domaine des prévisions météorologiques. Comme il l'a récemment noté, la collaboration dans le domaine des prévisions météorologiques s'appuie sur des capteurs de types divers, qui sont contrôlés par les gouvernements et le secteur privé. Ces données, actuelles et historiques, sont analysées à l'aide d'algorithmes examinés par les pairs afin de générer des prévisions météorologiques qui contiennent les meilleures prédictions possibles avec le plus faible niveau d'incertitude statistique. Les observations des capteurs sont bonnes; au sein de cette architecture ouverte, les observations sont plus nombreuses et de meilleure qualité. Dans leurs échanges par le biais de cette architecture ouverte, les météorologistes du monde entier adoptent des formats de données communs, des normes de qualité communes, des algorithmes communs et des caractéristiques communes pour les capteurs. Ils se réunissent fréquemment pour examiner et actualiser ces accords, ces paramètres techniques et ces techniques de prévision. Ils partagent leurs réussites et leurs échecs. Toutes ces activités sont menées dans un esprit d'ouverture et de coopération, et les résultats sont partagés. Pourquoi font-ils cela? La réponse est simple : le temps violent détruit sans discrimination des vies, des biens et des économies.

À l'avenir, le Département du commerce des États-Unis compte sur des possibilités similaires de collaboration internationale en matière de sécurité des vols spatiaux. Par exemple, le Département du commerce a récemment signé une déclaration d'intention avec l'agence spatiale française, le Centre national d'études spatiales (CNES). Cette déclaration indique la voie à suivre en ce qui concerne la connaissance de l'environnement spatial et d'autres efforts importants qui alimentent le développement commercial de l'espace. En signant cette déclaration, le Secrétaire au commerce, M. Ross, a souligné qu'alors que nous avançons à grands pas vers une économie spatiale qui dépassera 1000 milliards de dollars, nos relations avec le CNES et d'autres institutions aux idées similaires dans le monde entier vont devenir encore plus importantes.

Pour résumer, les États-Unis estiment qu'un domaine spatial robuste sur le plan économique est un domaine spatial plus sûr. Cependant, il est possible que certains autres acteurs spatiaux soient plus réticents à prendre part à cette coopération entre les secteurs public et privé. Cela signifie que les nations qui collaborent bénéficieront d'un dialogue délibéré, diplomatique et à long terme concernant la manière dont le secteur privé, qui est de plus en plus important, ainsi que les nouveaux acteurs spatiaux peuvent avoir une influence positive sur le plan de la sécurité spatiale, un dialogue dont le présent débat dans cette enceinte est une illustration.

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais) : Je remercie M^{me} Howard de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à Mme Rajeswari Pillai Rajagopalan, membre émérite de l'Observer Research Foundation, qui se joint à nous par visioconférence.

Mme Rajagopalan (Observer Research Foundation) (parle en anglais): Je tiens en premier lieu à remercier les Coprésidents et les organisateurs de la présente séance de me donner l'occasion d'y participer. Dans ma présentation, je vais examiner certaines tendances actuelles et ce qu'elles signifient pour la gouvernance de l'espace, et je parlerai des mesures que nous devons prendre dans l'immédiat.

La gouvernance de l'environnement spatial a considérablement évolué au cours des deux dernières décennies. Certaines de ces évolutions sont l'augmentation du nombre d'acteurs et l'évolution du profil des acteurs que nous observons dans l'espace extra-atmosphérique. Actuellement, plus de 80 acteurs sont actifs dans l'espace extra-atmosphérique. La surpopulation pourrait donc, dans les années à venir, rendre la gestion du trafic spatial et des débris orbitaux beaucoup plus problématique qu'aujourd'hui.

Compte tenu de l'évolution profonde de l'environnement spatial au cours des deux dernières décennies, l'espace n'est plus considéré comme un domaine d'activité exclusivement pacifique. Plusieurs pays utilisent l'espace pour des initiatives militaires et de sécurité. Les incidents liés à des actes de guerre numérique et électronique dans l'espace extra-atmosphérique – notamment des attaques intentionnelles commises en utilisant de l'énergie radioélectrique pour perturber ou brouiller les communications à destination ou en provenance de satellites, ainsi que des laser aveuglants – sont en train de devenir une réalité. Bien sûr, ces actes ne causent pas de dégâts permanents, mais ils créent des perturbations temporaires ou un déni de service.

De même, les technologies de cyberguerre qui utilisent des logiciels et des techniques de réseau pour compromettre le contrôle des systèmes informatiques liés aux opérations satellitaires, les brouiller et les détruire, constituent également un défi majeur aujourd'hui. Ces options sont de plus en plus attrayantes car elles sont plus abordables et beaucoup plus accessibles, et l'impossibilité d'interdire le recours à ces techniques incite les utilisateurs à opter pour ces options. En outre, il existe des opérations et des capacités cinétiques physiques qui causent des dommages permanents à un satellite ou à une infrastructure de soutien au sol – et leur destruction irréversible – par la force d'impact des missiles antisatellites et des systèmes co-orbitaux, qui redeviennent populaires.

Certaines de ces technologies existaient déjà dans le passé, pendant les décennies de la guerre froide. Toutefois, aujourd'hui, les nouvelles circonstances qui font que les États sont davantage incités et plus disposés à mettre au point et éventuellement à déployer de telles contre-capacités spatiales rendent la situation beaucoup plus précaire. Le fait qu'aujourd'hui les opérations militaires conventionnelles dépendent davantage de l'espace, alors qu'auparavant la coopération stratégique

était privilégiée, est un autre grand changement que nous constatons actuellement. Il existe également des technologies ayant des applications pacifiques, telles que l'inspection, le ravitaillement et la réparation par satellite, l'entretien et la technologie de nettoyage des débris spatiaux par satellite en orbite, qui peuvent être utilisées de manière nuisible.

Là encore, aucun de ces changements ne se produit en vase clos. C'est un facteur important que nous devons garder à l'esprit. Il y a une transition du pouvoir au niveau mondial, mais il y a aussi un changement dans l'équilibre des forces, y compris dans l'équilibre militaire. Certaines des premières tendances sont peut-être plus évidentes dans la région Asie-Pacifique, car celle-ci abrite certaines des économies les plus importantes et à la croissance la plus rapide, qui jouent également un rôle dans la mise au point de certaines des grandes capacités spatiales militaires.

Aucune des tendances que nous observons aujourd'hui n'est dans l'intérêt de la durabilité à long terme de l'espace. La logique qui veut que les pays développent spécifiquement des capacités spatiales militaires est très claire. Malgré la rhétorique actuelle, l'évolution de l'équilibre militaire régional affecte le programme spatial de chacun des grands acteurs spatiaux. Craignant que l'inaction ne les laisse sans protection et à la traîne en matière de capacités critiques, presque tous les grands acteurs de l'espace attribuent aujourd'hui un rôle militariste plus important à leurs biens spatiaux.

Dans le même temps, les débats sur la gouvernance mondiale n'ont pas suivi le rythme des évolutions technologiques. Aujourd'hui, les dispositions existantes sont confrontées à des ambiguïtés et des lacunes. Il a été question de ne pas placer d'armes de destruction massive dans l'espace, mais cela n'inclut pas les armes conventionnelles. Les mécanismes existants sont également devenus beaucoup trop développés et semblent ne pas saisir certaines réalités. C'est en partie à cause du manque de clarté officielle à cet égard. Comment définir les armes spatiales ou l'utilisation défensive de l'espace? Quelle est l'utilisation pacifique de l'espace, etc.?

Parmi les efforts déployés récemment dans le domaine de la gouvernance mondiale, on peut citer le projet de traité sur la prévention de l'implantation d'armes dans l'espace, proposé par la Fédération de Russie et la Chine en 2008. En 2014, un nouveau projet de texte a été présenté à nouveau. Il n'y a pas eu

19-34426 7/25

beaucoup de progrès sur ce front. Le code de conduite international pour les activités menées dans l'espace extra-atmosphérique, proposé initialement par l'Union européenne, a également rencontré des difficultés, principalement eu égard au processus plutôt qu'au contenu. Les sessions 2018-2019 du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace n'ont pas non plus donné lieu à beaucoup de progrès. L'absence de consensus entre tous les acteurs – les 25 États membres – n'a pas permis d'aboutir à un document final.

En l'absence d'efforts multilatéraux fructueux et d'un processus de dialogue multilatéral, les États seront contraints de recourir à la dissuasion, et les effets de la dissuasion peuvent avoir un effet en cascade. Autrement dit, si un État s'appuie sur le modèle de la dissuasion, les autres seront contraints de faire de même et les conséquences seront négatives pour tous. Cela pourrait conduire à un climat de suspicion croissante, ce qui rendra la coopération extrêmement difficile. Le modèle de dissuasion dans le domaine de l'espace n'est pas une politique à adopter par quelque État que ce soit. Il est donc possible de l'empêcher. En fait, je dirais que nous devons l'empêcher avant que les États ne s'engagent expressément dans cette voie.

En conclusion, je dirais donc qu'il est urgent de clarifier publiquement certaines lignes rouges et certains seuils d'escalade afin que les États soient conscients des limites à ne pas franchir. Mais, plus important encore, je crois que nous devons renforcer les efforts visant à élaborer des normes de comportement responsable tout en travaillant à la mise en place de mécanismes plus contraignants. Les moyens de contrôler certaines des problèmes que j'ai mentionnés ci-dessus pourraient inclure l'élaboration de normes, des mesures juridiquement contraignantes, des mesures de transparence et de confiance, les efforts des groupes d'experts gouvernementaux, etc.

Nous devons également renforcer les capacités des biens spatiaux — les capacités de connaissance de l'environnement spatial. C'est un domaine relativement peu controversé. Actuellement, les États-Unis possèdent le plus grand réseau, suivis de la Fédération de Russie et de l'Europe. Certaines capacités sont développées en Inde, ainsi qu'en Chine et dans d'autres pays, mais je pense que c'est un domaine qui doit être renforcé. Ce doit être un domaine de collaboration entre tous les acteurs clés de l'espace.

Nous devons surmonter les obstacles à la gouvernance mondiale. Je reconnais que c'est plus facile à dire qu'à faire, mais nous devons créer davantage de plates-formes et d'initiatives visant à renforcer la confiance mutuelle, ou du moins entre les principaux acteurs, ainsi que de multiples niveaux de dialogue – des niveaux de dialogue de voie 1, 1.5 et 2 – qui impliquent toutes les différentes parties prenantes, car, comme on l'a souvent vu, tout effort visant à élaborer des normes ou des mesures contraignantes comporte trois étapes qui sont de nature technique, juridique et politique. Dans l'ensemble, les dialogues impliquant les communautés juridiques et techniques ont été plus faciles à mener mais ceux impliquant l'aspect politique ont toujours été les plus difficiles. Je dirais que nous devons avoir des conversations qui soient un processus inclusif impliquant toutes les différentes parties prenantes afin que nous ayons un soutien contraignant de toutes les parties concernées. Je m'arrêterai là et je répondrai volontiers à toute question.

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la dernière intervenante du groupe, M^{me} Cynda Collins Arsenault, co-fondatrice et Présidente de la Secure World Foundation.

Mme Collins Arsenault (Secure World Foundation) (parle en anglais): Je suis la fondatrice de la Secure World Foundation. De nombreux représentants nous connaissent parce que nous sommes actifs et nombreux à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) depuis nombreuses années. Je suis également la fondatrice de Our Secure Future: Women Make the Difference et j'ai l'honneur et le plaisir d'être présente à cette réunion aujourd'hui pour parler de ces deux sujets et des raisons pour lesquelles ils sont liés.

La question que l'on me pose le plus souvent est : pourquoi? Pourquoi je donne mon argent et pourquoi l'espace? Sur une des diapositives, j'ai une belle image de l'espace pour dire : qui n'est pas inspiré par une telle image? Et j'ai aussi une magnifique image de la Terre vue de l'espace, qui a transformé la façon dont nous nous voyons et appelle à de nouvelles façons de travailler ensemble. Quand on considère toutes les façons dont l'espace nous apporte des avantages ici sur Terre, je ne peux pas penser à une meilleure façon d'investir mon argent pour l'avenir de tous nos enfants et de leurs enfants. L'espace nous offre une occasion unique de

découvrir la Terre, d'améliorer notre communication et de créer de nouveaux systèmes pour travailler ensemble.

Et pourquoi les femmes? Malheureusement, l'espace est également confronté à des défis en matière de sécurité et de viabilité, c'est pourquoi nous sommes ici aujourd'hui. Si nous voulons relever ces défis, nous devons utiliser toutes nos ressources. Pourquoi ne voudrions-nous pas utiliser les compétences et les talents de la moitié de notre population? Là aussi, il y a tout à gagner. Il est prouvé que les femmes apportent une valeur ajoutée unique à nos discussions multilatérales et internationales. Lorsque les femmes sont présentes, les négociations ont plus de chances de réussir. Les traités durent plus longtemps. Ils ont 35 % plus de chances de durer plus de 15 ans. Il y a des retombées positives sur la société et les citoyens ont davantage confiance dans leur gouvernement.

De manière générale, on a constaté que la participation des femmes était un indicateur de la paix. Les femmes modèrent l'extrémisme. Elles contribuent à promouvoir le dialogue et à instaurer la confiance. Elles jettent des ponts et créent des coalitions. Je citerai en exemple le récent Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, au sein duquel plusieurs délégations comptaient des femmes. Ces dernières se sont réunies officieusement afin de trouver des solutions créatives qui ont aidé le Groupe de travail à dégager un consensus sur les 21 lignes directrices. C'est là une belle réalisation pour la communauté spatiale.

Alors, pourquoi en est-il ainsi? C'est difficile à dire, mais de nombreuses recherches ont été effectuées sur le cerveau et les traits de caractère des femmes et des hommes et sur la façon dont les unes et les autres voient le monde. Bien sûr, il s'agit d'un spectre et il y a des chevauchements mais, de manière générale, on a constaté que certains traits de caractère étaient plus prononcés chez les femmes.

Pour en venir aux diapositives, les membres peuvent voir ma magnifique photo de la Terre depuis l'espace; nous tirons de nombreuses retombées positives de nos biens dans l'espace.

Certains détails des éléments de preuve montrent que les femmes ont une plus grande capacité de participation pour trouver des solutions, et il a été constaté que ces traits de caractère sont généralement plus prononcés chez les femmes. Il a d'ailleurs été démontré que ces mêmes traits sont efficaces pour ce qui est d'assumer un rôle de chef de file à l'échelle mondiale et de régler les problèmes qui se posent. Des caractéristiques, telles que la capacité de gérer la complexité et les compétences en matière de communication, seront particulièrement utiles au moment où la communauté spatiale devra traiter les liens complexes entre les intérêts commerciaux, les retombées positives pour l'humanité et le domaine militaire de la guerre.

Dans un sondage mondial réalisé par Our Secure Future auprès de femmes de 63 pays, nous avons constaté qu'elles avaient une vision différente de la sécurité. Elles se concentrent davantage sur la connaissance, l'égalité des chances, la liberté d'expression et la participation. Voici ce qu'elles recommandent : redéfinir la sécurité; adopter une approche holistique à long terme; assurer une participation inclusive, ascendante, à part égale entre femmes et hommes et travailler avec tous ceux qui sont directement concernés; promouvoir les possibilités économiques; encourager la bonne gouvernance afin de mettre pleinement en œuvre les lois et les politiques dans la pratique, et pas seulement en théorie; contrôler et évaluer régulièrement nos politiques pour voir si elles contribuent activement à la réalisation de nos objectifs; et améliorer les infrastructures et les institutions pour promouvoir la sécurité.

Lesquelles de ces recommandations s'appliqueraient pas à la sécurité spatiale? Les membres voient-ils comment elles pourraient être appliquées à l'élaboration d'un système de gestion du trafic spatial? Il est facile de voir comment les éléments tangibles de la participation des femmes, leurs compétences et leurs traits de caractère, peuvent toutes être appliquées à nos objectifs communs. Les objectifs de développement durable en sont peut-être la meilleure illustration. Nous savons que l'espace peut jouer un rôle essentiel dans la réalisation de chacun d'entre eux. Face à la complexité croissante des défis à venir, tels que l'intelligence artificielle, les nouvelles technologies et l'économie spatiale émergente, quelles sont les normes et les changements de comportement dont nous avons besoin pour assurer la protection et la sécurité de l'humanité?

Les discussions sur la sécurité spatiale sont dans l'impasse. Apporter de nouvelles perspectives et une diversité de compétences à la table des négociations nous permettra de progresser dans le règlement de problèmes aussi complexes. Mais aspiration ne veut pas dire mise en œuvre. Une étude récente de l'UNIDIR, intitulée « Still behind the curve: gender balance in arms control, non-proliferation and disarmament diplomacy », a

19-34426 **9/25**

montré que la Première Commission n'avait eu qu'une seule femme présidente en 72 sessions. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a eu sa première femme présidente l'année dernière, après 59 ans d'existence, et la Fédération internationale d'astronautique accueillera sa première femme présidente l'année prochaine, après 71 ans d'existence.

D'ailleurs, à toute réunion intergouvernementale sur le désarmement, il est probable que seul un quart des participants soient des femmes et que près de la moitié de toutes les délégations ne compte aucune femme. Cette diapositive montre le faible pourcentage de femmes dans les réunions des groupes d'experts gouvernementaux. Il s'agit d'instances dans lesquelles on débat de sujets importants, et il y manque une part essentielle et précieuse de notre population.

Mais nous avons des outils à notre disposition. En 2000, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1325 (2000), qui appelle à une participation et une représentation accrues des femmes à tous les niveaux de prise de décisions et à l'application d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à toutes les politiques. Elle invite également les États à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution. À ce jour, 82 pays ont élaboré un plan d'action national. Si un pays ne figure pas sur la diapositive, Our Secure Future peut l'aider à en élaborer un. L'année dernière, le Secrétaire général a lancé un vibrant appel à l'action en faveur de la participation pleine et égale des femmes à tous les processus décisionnels liés au désarmement et à la sécurité internationale.

Pourtant, si l'on examine le récent Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, seules trois des 24 représentants étaient des femmes, même dans les pays disposant d'un plan d'action national. Que l'on compare cela avec le succès des lignes directrices relatives à la viabilité à long terme des activités spatiales, à l'élaboration desquelles davantage de femmes ont participé.

Voilà pourquoi je consacre mes ressources et mon énergie à l'espace et aux femmes. Nous avons beaucoup à gagner d'une plus grande inclusion et participation des femmes dans nos débats sur la sécurité et la viabilité des activités spatiales. Nous le savons, les technologies et les applications spatiales ont un potentiel énorme pour nous tous, et nous voulons que l'espace reste sûr et viable. Comme le disait Van Gogh: « Je ne sais rien avec certitude, mais la vue des étoiles me fait rêver ».

Ne nous contentons donc pas de rêver ensemble d'un moment où la communauté spatiale bénéficiera de la pleine participation des femmes à la création d'un environnement sûr et viable. Nous pouvons dès à présent œuvrer de concert pour en faire une réalité.

Le Coprésident (M. Llorentty Solíz) (parle en anglais): Au nom de toutes les délégations, je tiens à remercier nos intervenantes de leurs déclarations qui donnent à réfléchir.

J'ai le plaisir et l'honneur de passer la parole à mon Coprésident, qui présidera le reste de nos travaux ce matin.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais): J'ai le plaisir de présider la deuxième partie de nos travaux aujourd'hui. Compte tenu de la nature interactive du débat conjoint, il n'y a pas de liste d'orateurs établie. Les délégations qui souhaitent prendre la parole doivent appuyer sur le bouton du microphone sur les consoles.

En raison du temps limité dont nous disposons pour la présente séance, je demande à tous les représentants qui prennent la parole de rester concis et de limiter leurs déclarations à trois minutes maximum. À cet égard, j'invite les délégations à prononcer une version abrégée de leurs déclarations et à remettre au Secrétariat une copie du texte intégral pour publication sur le portail PaperSmart. Comme indiqué, les Coprésidents élaboreront et publieront un résumé du débat conjoint et du dialogue interactif.

Celles et ceux qui souhaitent poser des questions ou faire des observations peuvent à présent le faire.

M. Penaranda (Philippines) (*parle en anglais*) : Je remercie les Coprésidents d'avoir organisé cette importante séance. Je tiens également à remercier le Secrétariat.

Les Philippines appuient l'exploration de l'espace extra-atmosphérique afin de générer de nouvelles connaissances et de prévenir et relever les défis qui se posent à l'échelle mondiale, tels que les catastrophes naturelles. Les prévisions météorologiques ont été mentionnées par la représentante du Bureau du commerce spatial des États-Unis. C'est une priorité pour un pays confronté à des conditions climatiques extrêmes comme les Philippines.

Les Philippines reconnaissent que l'espace extra-atmosphérique est menacé par une éventuelle militarisation dans le cadre d'une course aux

armements, une évolution qui irait à l'encontre de l'objectif d'exploration et de préservation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. À ce titre, nous appuyons fermement le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), qui est chargé de régir l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique au service de la paix, de la sécurité et du développement au profit de l'humanité tout entière. Lors de leur participation à la réunion intersessions du Groupe de travail chargé du programme « Espace 2030 », les Philippines, ainsi que d'autres États membres du COPUOS, ont convenu de contribuer au renforcement de la gouvernance mondiale des activités spatiales et de contribuer davantage à la réalisation des programmes mondiaux visant à garantir la viabilité à long terme des activités spatiales.

En outre, les Philippines attachent une importance particulière à la coopération internationale et apportent leur contribution à cet égard pour aider les pays en développement à développer leurs programmes de technologies et d'applications spatiales. À notre avis, les intérêts des pays en développement et des pays qui commencent à mener des activités spatiales doivent constituer la principale priorité du programme « Espace 2030 ».

Comme le représentant des États-Unis d'Amérique l'a dit, l'absence de normes adoptées d'un commun accord est un problème. Par conséquent, les Philippines se joignent aux appels lancés aux pays menant des activités spatiales pour qu'ils respectent les instruments et les normes pertinents en vigueur. Nous convenons que la définition de paramètres revêt également la plus haute importance et que les États Membres doivent faire des progrès, selon qu'il conviendra, en vue de l'élaboration d'un instrument multilatéral efficace et juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous estimons qu'il importe à cette fin d'élaborer des normes de comportement responsable.

Dans le même temps, les Philippines sont conscientes de l'importance capitale des mesures de transparence et de confiance et de l'urgence de prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous notons avec satisfaction que tous les États Membres sont prêts à contribuer à cet objectif.

Je voudrais également faire des observations sur l'importance de la prise en compte des questions de genre, qui a été déjà évoquée. Les Philippines sont favorables à un programme de désarmement qui tient compte des principes de représentation équilibrée des sexes, ce qui, à notre avis, est très important.

M. Liddle (Royaume-Uni) (parle en anglais): J'ai le plaisir de prononcer cette déclaration au nom du groupe de pays comprenant l'Albanie, l'Allemagne, l'Australie, la Belgique, le Canada, le Chili, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la France, la Géorgie, la Hongrie, l'Islande, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, le Monténégro, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République de Corée, la Roumanie, la Slovaquie, la Suisse, l'Ukraine et mon pays, le Royaume-Uni.

D'emblée, nous voudrions remercier les Coprésidents d'avoir organisé ce débat, qui arrive à point nommé, sur les efforts que nous devons déployer à l'avenir pour assurer la sécurité et la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous remercions également les intervenantes de leurs contributions.

Aujourd'hui, le monde dépend de plus en plus des biens spatiaux pour sa prospérité et sa sécurité. En effet, de plus en plus de pays mènent des activités spatiales et de plus en plus d'entreprises ont accès à l'espace et peuvent y mener des activités. Le développement de la technologie spatiale a apporté des avantages considérables à tous les pays, comme l'observation de la Terre au profit de l'agriculture, la navigation pour les navires et les avions, la télédétection pour mesurer les effets des changements climatiques, les télécommunications et la surveillance météorologique.

Tous les acteurs doivent assumer la responsabilité de préserver la stabilité, la sécurité et la viabilité de l'environnement spatial, en permettant aux acteurs actuels de continuer à y mener des activités avec un minimum de perturbations et en assurant aux nouveaux acteurs que les générations futures continueront d'avoir accès à l'espace. Nous estimons qu'il est dans notre intérêt à tous de maintenir la paix et la sécurité dans l'espace au profit de tous, même si nous sommes conscients qu'il existe des points de vue différents sur les moyens d'y parvenir.

Comme le souligne la note de synthèse, les préoccupations en matière de sécurité et de viabilité dans l'espace recoupent désormais les préoccupations traditionnelles en matière de sécurité. Nous nous félicitons du rôle fédérateur que joue le système des Nations Unies en rassemblant les gouvernements, les acteurs commerciaux et les universitaires dans le cadre

19-34426 11/**25**

d'initiatives telles que la conférence annuelle sur la sécurité spatiale organisée à Genève par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le programme « Espace 2030 » du Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extraatmosphérique (COPUOS).

Nous voudrions indiquer qu'il existe une distinction importante entre les débats menés au sein de la Conférence du désarmement à Genève sur la sécurité et ceux menés par le COPUOS à Vienne sur les utilisations pacifiques, une distinction qui se reflète au sein des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale. Dans le même temps, les questions abordées sont souvent les mêmes, même si l'accent ou le centre d'intérêt diffèrent d'une enceinte à une autre. Étant donné l'importance qu'il y a à éviter les doubles emplois, nous nous félicitons tout particulièrement du débat d'aujourd'hui.

Le droit international en vigueur, en particulier la Charte des Nations Unies, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et les directives connexes, nous fournit un cadre de principes, tels que la liberté d'utiliser et d'explorer l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. La mise en œuvre efficace du cadre juridique, parallèlement à la promotion de dispositions réglementaires qui encouragent la sécurité, la participation et l'innovation, revêtira de plus en plus d'importance au fur et à mesure que les activités spatiales se développeront.

Compte tenu de l'évolution rapide de l'environnement spatial, nos pays ont recensé un certain nombre de questions de fond qui, si elles étaient traitées plus efficacement, contribueraient à améliorer la viabilité, la sécurité et la transparence. Il s'agit de questions qui sont principalement examinées au sein du COPUOS, mais qui concernent également les préoccupations traditionnelles en matière de sécurité. Il y a de plus en plus de risques que les crises ou les conflits dans l'espace s'étendent à la Terre. Nous voudrions présenter quatre de ces questions aujourd'hui.

La première question concerne les lancements. Compte tenu de la croissance rapide de l'industrie des lancements, nous devons réduire les risques de méfiance et de malentendus causés par des lancements qui n'ont pas fait l'objet de déconfliction ou d'une notification adéquate. Pour ce faire, les normes minimales de sécurité doivent être respectées, les notifications doivent être publiées en temps utile et les opérateurs doivent expliquer à la communauté internationale les

activités qui seront menées par leur vaisseau spatial et leurs effets.

La deuxième question concerne la réduction et la gestion des débris. L'absence de coordination et d'échange d'informations entre les gouvernements, les agences spatiales, les acteurs commerciaux dans l'espace et les autres parties concernées entraîne des risques graves pour la sûreté, la viabilité et la sécurité de futures opérations spatiales. Nous devons également nous abstenir de poser des actes qui créent intentionnellement de multiples débris à longue durée de vie, comme les essais antisatellites à ascension directe ou les attaques cinétiques menées par des objets spatiaux contre d'autres.

La troisième question porte sur la connaissance de l'environnement spatial. Pour préserver la viabilité et la sécurité des activités spatiales, il est essentiel de communiquer efficacement et d'améliorer les connaissances sur les objets et les événements spatiaux. Comme l'ont montré les débats au sein du COPUOS, la poursuite des travaux relatifs à la gestion du trafic spatial, notamment en tirant parti des travaux novateurs réalisés par le secteur privé, serait également dans l'intérêt commun de la communauté internationale en améliorant la connaissance de l'environnement spatial.

Quatrièmement, compte tenu des avancées récentes en matière d'entretien courant en orbite, d'opérations de proximité et de rendez-vous et de capacités de retrait actif des débris, les objets spatiaux seront de plus en plus proches les uns des autres. Il importe donc de veiller à ce que les intentions des objets qui s'approchent sont connues. Pour réduire les risques dans de telles circonstances, nous devons élaborer des mesures de transparence et de confiance ou des documents d'orientation pour l'entretien en orbite et le retrait actif des débris. Il faudra également mettre en place de lignes de communication ouvertes en cas d'incidents où une erreur d'appréciation pourrait conduire à la perception d'une menace pour un objet.

La question qui se pose à la communauté internationale est donc de savoir ce que nous pouvons faire pour réduire ces risques. Et comment faire face aux menaces qui pèsent sur les systèmes spatiaux, y compris celles provenant de la Terre? Nous sommes convaincus que nous devons prendre des mesures pour garantir la stabilité de l'environnement international. Nous pouvons réduire les risques, à caractère civil ou militaire, grâce à une coopération et une communication efficaces permettant de renforcer, au

niveau international, la confiance dans nos activités spatiales. Nous nous félicitons de l'adoption, par le COPUOS lors de sa réunion en juin, d'un préambule et de 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales. Le COPUOS a un excellent bilan en matière d'élaboration du cadre juridique relatif à l'espace en vigueur aujourd'hui.

Les lignes directrices aux fins de la durabilité à long terme des activités spatiales mettent de nouveau en exergue le rôle important du COPUOS dans l'élaboration de nouvelles normes internationales relatives à l'espace. Par conséquent, il convient d'appuyer et d'encourager ses travaux à cet égard. Nous sommes impatients de discuter des moyens de mettre en pratique ces lignes directrices et de proposer de nouveaux sujets pour la suite des travaux.

Nos pays sont convaincus qu'une approche progressive à Genève visant à trouver des solutions à des problèmes concrets est la meilleure façon de faire face aux menaces posées par les objets déployés dans l'espace et aux menaces qui pèsent sur ces objets. Nous devons adopter des normes de comportement pour les opérateurs spatiaux tant privés que gouvernementaux. En outre, nous devons réfléchir aux moyens de faire face aux menaces provenant de la Terre. L'élaboration et l'application de ces normes nous permettrait de jeter les bases de la confiance et de la coopération entre les acteurs qui mènent des activités dans l'environnement spatial. Cela pourrait constituer le point de départ en vue de l'élaboration, par la suite, d'un instrument juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Pour garantir la viabilité et la sécurité des activités spatiales, il est essentiel de communiquer efficacement sur les objets et les activités qui se déroulent dans l'espace. Il faudra également d'établir des lignes de communication pour les incidents où une erreur d'appréciation pourrait conduire à la perception d'une menace hostile. Nous devons en outre réfléchir aux moyens de signaler les intentions et de garantir des comportements responsables.

Nous pensons que les progrès réalisés à Vienne pourraient être complétés à Genève par des débats sur les moyens de réduire les risques et les menaces pour les activités spatiales. Pour commencer, la Conférence du désarmement pourrait encourager tous les pays menant des activités spatiales à présenter un aperçu de leurs politiques nationales de défense de l'espace. La promotion de ce type d'échanges pourrait jouer un

rôle essentiel afin de parvenir à une compréhension commune en améliorant la transparence, réduisant ainsi les risques éventuels pour les activités spatiales.

Nous espérons que tout le monde pourra participer à ce débat. Nous aimerions connaître les opinions des intervenantes sur la façon dont les États pourraient participer à un processus visant à formuler de nouvelles idées sur les moyens de réduire les risques. Après tout, préserver la viabilité et la sécurité des activités menées dans l'espace extra-atmosphérique est dans l'intérêt de tous.

Mme Jáquez Huacuja (Mexique) (parle en espagnol): C'est toujours un plaisir de pouvoir profiter de moments d'interactivité à la Première Commission. Je tiens également à dire que ma délégation se félicite de la tenue de cette séance conjointe, qui a pour objectif de favoriser la cohérence et d'éviter le travail en vase clos, ce qui, malheureusement, caractérise presque toujours certains domaines d'activité des Nations Unies, bien que de moins en moins. Plus de cohérence, c'est ce qui peut améliorer l'Organisation et la rendre plus efficace.

À cet égard, je voudrais faire un commentaire et poser une question aux intervenantes, si cela m'est permis, afin de profiter du fait que nous avons de grands experts face à nous aujourd'hui. Nous convenons que les activités spatiales ne se limitent pas aux considérations de sécurité militaire et vont bien au-delà de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ainsi que de leur lien avec le développement. Dans le même temps, tout le monde s'accorde sur le fait que le cadre réglementaire en place est insuffisant pour garantir que l'espace est utilisé uniquement à des fins pacifiques et pour le bien de l'humanité.

La question est de savoir si cette lacune doit être comblée du point de vue des utilisations pacifiques, c'est-à-dire par Vienne, ou du point de vue de la sécurité et de la prévention de la militarisation à des fins hostiles, en d'autres termes, du point de vue du désarmement à Genève, ou s'il doit s'agir d'une décision politique prise à New York. J'aimerais connaître l'avis des panélistes à ce sujet, étant entendu qu'un grand nombre d'entre eux - et nous sommes extrêmement satisfaits de voir autant de femmes parmi eux - n'appartiennent pas au système.

M. Rypl (Brésil) (parle en anglais): Je voudrais tout d'abord féliciter les Coprésidents et les panélistes pour cette séance conjointe des Première et Quatrième Commissions, qui représente un exercice très utile de coordination thématique et opérationnelle au sein

19-34426 13/25

du système des Nations Unies. Le rapprochement de ces deux « communautés » est un moyen constructif de favoriser le dialogue et faire mieux comprendre l'importance de veiller à ce que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques.

En 2018 et 2019, le Brésil a présidé trois processus multilatéraux ayant trait aux questions spatiales, à savoir l'organe subsidiaire de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, et le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS), dont le rapport sera présenté à la Quatrième Commission.

La séance conjointe d'aujourd'hui est l'occasion pour ma délégation de réaffirmer un point de vue fondamental sur cette question, à savoir que le cadre juridique en vigueur n'est pas suffisant pour faire face aux risques liés à une course aux armements dans l'espace. L'espace est de plus en plus encombré et contesté, et la menace concrète d'une militarisation de l'espace est une réalité. Les traités en vigueur ne suffisent plus à garantir la sûreté et la sécurité de l'espace extra-atmosphérique par la réduction des vulnérabilités aux menaces perçues et aux risques réels. Les récentes discussions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont permis de recueillir un très grande nombre de réflexions sur certaines questions essentielles, telles que la portée et les limites du régime juridique existant appliqué à l'espace, les éléments des principes généraux relatifs à une course aux armements dans l'espace, les aspects liés à la surveillance, à la vérification, à la transparence et aux mesures de confiance, ainsi que les questions relatives à la coopération internationale.

Le rapport de 2018 de l'organe subsidiaire 3 de la Conférence du désarmement définit un cadre pour les discussions futures, qui a été convenu par consensus au sein de la Conférence du désarmement. De même, le texte non approuvé qui a fait l'objet de négociations approfondies au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace, jusqu'à la suppression des derniers éléments entre crochets, constitue un outil important à la disposition des 25 experts, dans leurs capitales respectives, pour peaufiner leurs positions et rechercher une plus grande convergence lorsque les prochaines discussions sur la prévention d'une course

aux armements dans l'espace reprendront, bientôt nous l'espérons.

Ces processus ont permis aux discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace de franchir une nouvelle étape, mais nous devons encore régler d'épineuses questions telles que la vérification, les technologies à double usage et bien d'autres encore. Les mesures de transparence et de confiance ne peuvent pas remplacer des obligations juridiquement contraignantes, fondées sur des traités. Elles ont toutefois un rôle important à jouer et, dans certaines circonstances, peuvent stimuler et compléter d'autres initiatives, y compris celles en faveur d'instruments juridiquement contraignants. En outre, nous soulignons le rôle des initiatives de non-déploiement en premier, au niveau national et multilatéral, s'agissant d'apaiser les tensions.

Compte tenu du consensus établi au sein du Bureau des affaires spatiales en ce qui concerne la gestion des bonnes pratiques relatives à la viabilité de l'environnement spatial, ma délégation tient à souligner notre soutien aux initiatives et propositions suivantes : la réalisation d'études conjointes sur les solutions technologiques pour la surveillance des débris spatiaux; la normalisation des règles de lancement, tout en gardant à l'esprit les solutions économiquement viables pour chaque pays; l'établissement d'un canal de communication au niveau technique entre les centres de contrôle des satellites; et la mise en place de normes juridiques obligeant les nations spatiales à réduire les débris spatiaux.

Enfin, nous voudrions souligner que les discussions sur l'utilisation de l'espace extraatmosphérique à des fins pacifiques pourraient bénéficier d'une interaction accrue entre la Conférence du désarmement, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la Commission du désarmement et l'Assemblée générale. En vue de mieux faire connaître les activités menées dans d'autres enceintes, il conviendrait d'envisager les moyens d'avoir des présentations de rapport réciproques, notamment entre le COPUOS et la Conférence du désarmement, avec par exemple la présentation d'un rapport du COPUOS à la Conférence du désarmement, et vice versa. Il serait particulièrement important que chaque organe rende compte de ses progrès, des défis qu'il rencontre et des éléments qui pourraient être traités simultanément à Genève et à Vienne, toujours en fonction du mandat spécifique de chacun. Une telle

initiative serait particulièrement utile pour les pays en développement, car ils ne peuvent pas toujours suivre les discussions qui se déroulent simultanément dans toutes ces différentes enceintes.

Nous sommes aujourd'hui au seuil d'une nouvelle ère spatiale, qui peut à nouveau inciter les générations à venir à explorer des possibilités nouvelles. Nous n'y parviendrons que si nous sommes capables de faire en sorte que la gestion collective des défis dans l'espace se traduise par une coopération véritable.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à l'observatrice de l'Union européenne.

M^{me} Claeys (Union européenne) (*parle en anglais*): J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, la Turquie, la République de Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

L'Union européenne et ses États membres, ainsi que les agences spatiales européennes, ont développé des capacités et des industries spatiales fortes et qui sont propres à l'Europe. L'Union européenne dispose actuellement d'un budget important pour l'espace, dont la majeure partie est consacrée au système européen de navigation par satellite, Galileo, et au programme européen d'observation de la Terre, Copernicus. Pour la prochaine période budgétaire, qui couvre la période 2021-2027, la Commission européenne a proposé un solide programme spatial de 16 milliards d'euros afin de renforcer les capacités spatiales européennes dans les domaines de la navigation, de l'observation de la Terre, de l'appréciation de la situation dans l'espace et des communications gouvernementales par satellite. Le nouveau programme spatial de l'Union européenne s'attaquera également à des défis mondiaux tels que les changements climatiques, la transition vers une économie à faible émission de carbone, la mobilité intelligente et l'économie numérique. Il appuiera une approche européenne intitulée « Nouvel espace », avec la participation de start-ups et en renforçant l'autonomie technologique européenne.

L'Union européenne et ses États membres continuent de promouvoir la préservation d'un environnement spatial sûr et viable ainsi que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques sur une base équitable et mutuellement acceptable. Nous considérons l'espace comme un bien commun mondial qui doit être utilisé pour le bien de tous. Nous soulignons de nouveau l'importance des mesures de transparence et de confiance et la nécessité de promouvoir un comportement responsable dans l'espace, notamment dans le cadre de l'ONU. Par exemple, le nouveau programme spatial de l'Union européenne prévoit de mettre en œuvre des mesures pour l'élimination des débris et des engins spatiaux afin de prendre en charge nos propres actions concernant ces problèmes mondiaux.

Nous soulignons la nécessité de promouvoir le renforcement de la coopération internationale et d'adopter des principes de comportement responsable tout en maintenant la viabilité des activités spatiales. En outre, nous soulignons la nécessité de renforcer les engagements visant à éviter une intrusion potentiellement dangereuse dans l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques ainsi qu'à faciliter un accès équitable à l'espace.

L'Union européenne et ses États membres restent fermement attachés à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, ce qui est essentiel en vue de renforcer la sécurité et la stabilité internationales et de préserver l'utilisation à long terme de l'environnement spatial à des fins pacifiques. Nous sommes préoccupés par la poursuite de la mise au point de tous types d'armes et de capacités antisatellites, notamment au sol, et nous soulignons la nécessité d'endiguer rapidement cette évolution dans le cadre des efforts internationaux visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous appelons tous les États à s'abstenir de détruire des objets spatiaux qui généreraient des débris à long terme.

L'Union européenne souligne que le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, ainsi que les autres dispositions du droit international spatial applicables élaborées dans le cadre de l'ONU, constituent la pierre angulaire de la gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique. En tant qu'acteur spatial responsable, l'Union européenne est en train d'examiner la possibilité d'adhérer au Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

Nous sommes satisfaits que le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) ait adopté les 21 lignes

19-34426 **15/25**

directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II). L'adoption des lignes directrices représente une avancée importante et l'aboutissement de plusieurs années d'efforts pour le Comité, ce qui prouve que la diplomatie multilatérale dans le domaine spatial et la coopération internationale peuvent être efficaces et donner des résultats. Nous sommes également satisfaits qu'une décision ait été prise concernant la création du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, et nous comptons bien débattre de la manière d'appliquer ces lignes directrices, ainsi que d'autres questions concernant quelles autres lignes directrices pourraient être mises au point.

Nous estimons que la perspective la plus réaliste à court terme est d'adopter un instrument volontaire ou des normes volontaires. Cet instrument volontaire pourrait établir des normes de comportement responsable pour toutes les activités spatiales et les problèmes connexes. Les sujets abordés pourraient englober la limitation et l'élimination des débris spatiaux, qui sont partiellement causés par des essais intentionnels d'armes antisatellites, et la prévention de collisions, en vue de promouvoir la sécurité et la sûreté dans l'espace extra-atmosphérique de façon intégrée.

Les délibérations, en particulier dans le cadre de l'ONU, à propos d'un instrument ou de normes volontaires pour la gouvernance de l'activité humaine croissante dans l'espace devront complémenter les lignes directrices du COPUOS aux fins de la viabilité à long terme. Le respect du droit international en vigueur et l'application des mesures de transparence et de confiance élaborées dans le cadre de l'ONU devront être garantis.

M. Buenneke (États-Unis d'Amérique) (parle en anglais): Ma délégation souhaite en premier lieu exprimer sa reconnaissance au Bureau des affaires spatiales et au Bureau des affaires de désarmement pour avoir organisé le présent débat conjoint. Nous nous félicitons que le profil des participants reflète la teneur des consultations préalables avec les États Membres. Nous accueillons également avec satisfaction les contributions perspicaces d'autres délégations à ce dialogue interactif.

Comme l'ont souligné les panélistes qui ont pris la parole aujourd'hui, l'utilisation croissante de l'espace, notamment l'augmentation importante du volume et de la diversité des activités commerciales, signifie que tous les acteurs doivent assumer la responsabilité de maintenir dans l'espace extra-atmosphérique un environnement stable, sûr et viable. Comme l'a indiqué le Vice-Président Michael Pence la semaine dernière à Washington au soixante-dixième Congrès international d'astronautique, les États-Unis utiliseront tous les moyens juridiques et diplomatiques à leur disposition pour créer un environnement spatial stable et ordonné qui ouvre des perspectives, génère de la richesse et garantisse notre sécurité sur Terre et dans l'immense étendue de l'espace.

À cet égard, les États-Unis se félicitent que le Comité des Nations Unies des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) ait adopté les 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/74/20, annexe II) et le préambule qui les accompagne, qui représentent les meilleures pratiques pour une utilisation sûre et responsable de l'espace extra-atmosphérique. Les 21 lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme représentent une étape importante en vue de garantir que toutes les nations pourront continuer de bénéficier de l'utilisation de l'espace à long terme.

Les États-Unis restent attachés au droit international en vigueur et soulignent, en particulier, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, qui regroupe des principes essentiels pour veiller à ce que toutes les nations continuent de bénéficier de l'immense potentiel qu'offre l'espace. Toutes les nations doivent continuer d'œuvrer à la mise en œuvre concrète de ces principes pour éviter de mettre en péril la stabilité et la sécurité de l'environnement spatial. Ma délégation est fermement convaincue que la mise en œuvre et la coopération internationale à cet effet peuvent être assurées sans étouffer l'innovation qui continue de rendre l'espace et ses avantages accessibles à tous. Comme le rapport consensuel du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales l'a noté en 2013 (voir A/68/189), certaines lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme peuvent elles-mêmes constituer potentiellement des mesures de transparence et de confiance. D'autres lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme peuvent offrir l'assise technique nécessaire à l'application de nouvelles mesures de transparence et de confiance.

Comme les États-Unis l'ont souligné à maintes reprises à la Première Commission et dans d'autres

enceintes, la congestion et la concurrence dans l'espace extra-atmosphérique posent des risques croissants, et ces risques menacent à la fois la viabilité et la sécurité des activités spatiales. Comme l'ont déjà fait remarquer nos collègues britanniques, une communication efficace est essentielle pour affronter les menaces potentielles à la sécurité des vols spatiaux. Nous devons établir et maintenir des formes de communication opportunes et efficaces, en particulier entre les opérateurs de satellites, afin de faciliter l'échange d'informations concernant ces menaces et de réduire les risques opérationnels.

Les États-Unis estiment également que la Commission du désarmement doit encourager toutes les nations spatiales à présenter les aspects défensifs de leurs politiques spatiales nationales. Ces échanges d'informations pourraient établir un contexte important pour l'ensemble des activités spatiales relatives à la sécurité nationale et faciliter une meilleure compréhension des intentions mutuelles afin que les problèmes de communication n'aggravent pas le risque d'erreurs d'appréciation.

Compte tenu de l'intérêt commun que suscite l'espace et de la volonté partagée de réduire les risques auxquels sont exposées nos activités spatiales respectives, les États-Unis estiment que toutes les nations spatiales doivent collaborer activement avec le COPUOS et participer aux délibérations sur la sécurité spatiale tenues à Genève et à New York. Le COPUOS et ses sous-comités doivent continuer de constituer la principale plateforme onusienne de dialogue sur la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Dans le même temps, les États doivent être prêts à travailler de manière constructive pour faire progresser les mesures de transparence et de confiance applicables dans d'autres instances de l'ONU. À cet égard, les États-Unis sont heureux de s'être portés coauteur d'un projet de résolution dont est saisie la Première Commission, intitulé « Faire progresser les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales » (A/C.1/74/L.55). Ce projet de résolution demande aux États Membres des informations sur les mesures de transparence et de confiance qu'ils ont mises en œuvre conformément aux recommandations figurant dans le rapport de 2013 du Groupe d'experts gouvernementaux. Il prie également le Secrétaire général de présenter un rapport sur la coordination, dans le système des Nations Unies, de ces mesures de transparence et de confiance, accompagné de communications des États Membres exposant leurs vues sur ces mesures.

Les États-Unis estiment que les contributions nationales et le rapport du Secrétariat permettront d'aborder la question des mesures de transparence et de confiance dans l'espace lors de sessions futures de l'Assemblée générale afin de passer à l'étape suivante : l'examen des aspects de la mise en œuvre concrète des mesures de transparence et de confiance et de la coopération internationale à cet égard. Ces contributions pourraient également générer de nouvelles idées en vue de maintenir les conditions d'un environnement spatial sûr, stable et viable sur le plan opérationnel, dans l'intérêt de toutes les nations.

Mme Zuo Rui (Chine) (parle en chinois): Avec le développement de la technologie spatiale et l'expansion des activités d'application des techniques spatiales, la sécurité et la viabilité de l'espace sont de plus en plus étroitement liées, et les défis y afférents augmentent simultanément. D'une part, la détérioration de l'environnement spatial et l'augmentation des débris spatiaux ont eu sur la sécurité de l'espace extraatmosphérique des effets négatifs qui ne peuvent être passés sous silence. D'autre part, la tendance à la course aux armements et à la militarisation de l'espace s'accélère. Ce sont les plus grands défis auxquels sont confrontés la sécurité et la viabilité de l'espace extra-atmosphérique.

Les instruments juridiques internationaux existants relatifs à l'espace sont manifestement insuffisants, car ils n'interdisent pas le déploiement dans l'espace d'armes autres que celles de destruction massive. La communauté internationale reconnaît généralement la nécessité de négocier et de conclure de nouveaux instruments juridiques relatifs à la maîtrise des armements dans l'espace afin de combler les lacunes existantes. C'est pourquoi la Chine et la Russie ont proposé à la Conférence du désarmement un projet de traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et ont proposé que l'Assemblée générale crée un groupe d'experts gouvernementaux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace afin de mener des discussions approfondies sur les composantes de ces documents juridiques. Ce groupe a fait de nombreuses propositions très utiles, même si, malheureusement, il n'a pas réussi à adopter un rapport final. Néanmoins, il a jeté des bases solides pour de futurs travaux sur la maîtrise des armements dans l'espace. Il faut espérer que toutes les parties feront preuve d'une volonté politique

19-34426 17/**25**

totale et soutiendront le lancement rapide de travaux de fond au sein de la Conférence du désarmement sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Chine estime que des mesures de transparence et de confiance appropriées et réalisables favoriseront une plus grande confiance mutuelle et une réduction des erreurs d'appréciation. Elles peuvent compléter, mais pas remplacer, les instruments juridiques. Ces dernières années, la Chine a pris une série de mesures positives dans le domaine des mesures de transparence et de confiance dans l'espace. La Chine a publié quatre livres blancs sur ses activités spatiales, détaillant sa politique spatiale et les activités prévues. En stricte conformité avec les exigences de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, la Chine enregistre informations sur les objets lancés dans l'espace extraatmosphérique. Pour nombre de ses grands lancements spatiaux, la Chine a fait des annonces dans les médias ou a communiqué et coordonné directement avec les pays ou les organisations internationales concernés.

La Chine participe activement aux activités de réduction des débris spatiaux dans le cadre de mécanismes multilatéraux, dont l'ONU, et a promulgué ses propres mesures nationales sur de gestion de la réduction des débris spatiaux. Selon les statistiques mondiales sur les nouveaux débris spatiaux inventoriés ces dernières années, la quantité totale de débris spatiaux provenant de Chine a connu un taux de croissance proche de zéro.

La Chine a également organisé activement des visites de sites de lancement spatial et, à de nombreuses reprises, a invité des représentants de divers pays en Chine à venir observer les lancements spatiaux. La Chine est également engagée dans la coopération internationale dans l'espace, ayant signé plus de 130 accords de coopération spatiale ou protocoles d'accord avec plus de 40 pays et organisations internationales. Nous fournissons des services de lancement de satellites à plus de 10 pays.

Ces dernières années, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement de l'ONU et le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ont mené de nombreux travaux fructueux sur la sécurité de l'espace extra-atmosphérique, conformément à leurs mandats respectifs. Chaque plateforme a sa propre répartition des responsabilités et son propre objectif, et la tendance à l'intégration interdisciplinaire est de plus en plus évidente. La prévention d'une course aux armements

dans l'espace et le déploiement d'armes dans l'espace vont de pair avec l'utilisation pacifique de l'espace, la promotion des échanges spatiaux et la coopération entre les pays.

La Chine est fermement attachée au multilatéralisme, encourage l'ONU à continuer de jouer son rôle de plate-forme principale sur l'espace et soutient les organismes des Nations Unies dans le renforcement de la coopération et de la coordination. Les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale ont créé des plates-formes solides à ces fins, car elles cherchent à contribuer conjointement à la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de viabilité à long terme dans l'espace. La Chine continuera de participer aux efforts internationaux visant à atteindre ces objectifs.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie attache une importance particulière à l'examen des questions relatives à l'impact de l'activité spatiale sur la sécurité et la stabilité internationales.

Nous sommes tous conscients que le bien-être des États et de l'humanité dans son ensemble dépend de plus en plus de l'utilisation de l'espace et des technologies spatiales. Jusqu'à récemment, l'activité spatiale des États était fondée sur des normes et des principes clairs et compréhensibles du droit international de l'espace. Depuis 1967, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, est la pierre angulaire de ce droit, qui englobe toutes les normes et principes clés régissant les activités spatiales. Toutefois, on a récemment entendu de plus en plus souvent observer que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 est dépassé - un anachronisme d'une époque révolue – et que ses normes et principes ne reflètent plus la situation de l'espace extra-atmosphérique, notamment en ce qui concerne l'augmentation du nombre d'acteurs dans ce domaine, l'émergence de nouveaux risques et dangers pour les programmes spatiaux nationaux et la transformation progressive de l'espace extra-atmosphérique en domaine d'activité humaine.

C'est sur la base de ces changements que sont tirées un certain nombre de conclusions dangereuses pour la sécurité internationale. Les pays occidentaux promeuvent activement le concept de concurrence entre les États dans l'espace, ce qui en fait un domaine de plus en plus contesté. Nous sommes très prudemment amenés à accepter l'idée que la concurrence conduira

inévitablement à des situations de crise qui ne peuvent être résolues que par la force. L'idée de déployer des systèmes d'armes offensives dans l'espace devient de plus en plus populaire en Occident.

Et c'est donc un curieux tableau qui se dessine. Ce sont précisément les pays occidentaux qui développent plus activement les activités spatiales, les participants étatiques et non étatiques aux différents programmes spatiaux peuplant de plus en plus l'espace entourant la Terre. En conséquence, l'espace extra-atmosphérique devient un domaine contesté. Cependant, pour une certaine raison, les pays occidentaux préfèrent parler non pas de contrôle de l'État sur ces acteurs sur la base de la législation spatiale existante, mais plutôt de protéger l'activité de ces acteurs contre toute sorte de menace extérieure. Cette perspective va à l'encontre non seulement des dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 précité, mais aussi de la pratique internationale existante qui consiste à réglementer toutes les formes d'activité humaine.

Nous assistons actuellement à l'imposition du concept d'une sorte de comportement dit responsable dans l'espace. Chaque fois que cette notion est répétée, elle nous incite à nous demander ce qui ne va pas, dans le cadre d'un tel comportement responsable, avec les termes du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967. À quoi ses opposants s'opposent-ils précisément dans cet accord? Sur la base des événements les plus récents, il semble que les militants qui promeuvent ce nouveau concept n'aiment pas le principe fondateur inscrit dans l'instrument multilatéral de 1967, à savoir que toute activité spatiale doit contribuer à promouvoir la coopération internationale, à maintenir la paix et à renforcer la sécurité internationale.

Compte tenu des événements récents, notamment des déclarations sur les plans de déploiement d'armes offensives dans l'espace, une autre question se pose : le déploiement d'armes dans l'espace, créant ainsi une menace pour la sécurité internationale, est-il qualifié de comportement dit responsable de la part des acteurs spatiaux? Nos collègues occidentaux, semble-t-il, répondraient sans équivoque par l'affirmative, ce qui explique précisément pourquoi le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ne leur plaît plus.

J'aimerais aborder un autre sujet très pertinent. Certains États font de plus en plus référence à l'idée que les véhicules spatiaux peuvent être utilisés comme des armes, par exemple pour neutraliser les satellites d'autres États ou pour attaquer des cibles au sol. Bien entendu, d'un point de vue technologique, un tel comportement ne peut être exclu. Toutefois, du point de vue du droit spatial moderne, de telles activités intentionnelles seraient contraires aux dispositions du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, dont les parties doivent s'abstenir de toute activité spatiale qui créerait des obstacles ou des difficultés pour les autres États à mener leurs propres activités spatiales.

Si nous acceptons l'idée que tout satellite ou engin spatial en orbite peut être considéré comme une arme, alors tout satellite en orbite, y compris ceux lancés par des entités commerciales et même des centres de recherche universitaires, devront être considérés comme une menace pour la sécurité internationale ou nationale. Nous sommes contre cette façon de penser. Nous avons toujours considéré tous les satellites en orbite autour de la Terre comme relevant légitimement du concept d'utilisation pacifique de l'espace. Si d'autres États ont une interprétation différente, alors nous, et j'entends par là la communauté internationale, nous trouvons dans une situation véritablement dangereuse.

Pour terminer, je rappelle que l'un des volets des efforts collectifs que nous déployons pour maintenir la paix internationale et renforcer la sécurité mondiale consiste à prévenir l'armement de l'espace et veiller à ce qu'il reste exempt de tout type d'armes. L'autre volet essentiel concerne l'élimination des risques et des menaces qui pèsent sur les activités spatiales et la mise en place de conditions propices à la viabilité, la transparence et la prévisibilité des activités spatiales. Ces deux volets sont tout aussi importants l'un que l'autre. C'est sur cette compréhension des questions liées à la sécurité que se fonde le partage d'autorité entre le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) et le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement.

Il existe indubitablement un lien étroit entre les travaux du COPUOS, d'une part, et ceux de la Conférence du désarmement, de la Première Commission et de la Commission du désarmement, d'autre part, dont les travaux visent le même objectif ultime, à savoir assurer la sécurité internationale sous tous ses aspects. Cependant, étant donné les rôles distincts de ces entités – chacune ayant ses propres tâches – il n'est ni productif ni souhaitable de faire chevaucher leur ordre du jour ou de brouiller les frontières entre leurs mandats. À cet égard, nous sommes opposés aux tentatives d'utiliser la plateforme de désarmement pour introduire et examiner des

19-34426 19/25

questions qui ont été débattues de manière efficace et exhaustive par le COPUOS.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés par les velléités d'examiner au sein du mécanisme de désarmement des questions telles que la lutte contre les débris spatiaux, le danger de la proximité entre objets, la désorbitation incontrôlée d'objets spatiaux et la dérégulation du trafic spatial dans le contexte de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes contre ce mélange des genres, que nous considérons comme une tentative délibérée de détourner l'attention de la communauté internationale de la question exceptionnellement urgente du déploiement d'armes dans l'espace circumterrestre.

Nous appelons tous les États à unir leurs forces pour se concentrer sur la question prioritaire de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. À cette fin, nous sommes prêts à coopérer avec tous les pays, sans exception, pour trouver et élaborer des mesures pratiques visant à sauvegarder nos réalisations communes ainsi que l'utilisation pacifique de l'espace pour le bien de l'humanité tout entière.

M^{me} Mac Loughlin (Argentine) (parle en espagnol): Je voudrais tout d'abord remercier les panélistes de leurs exposés fort utiles.

L'état actuel des progrès technologiques, conjugué au rôle de plus en plus important joué par de nouveaux acteurs privés, sont des facteurs déterminants dans le développement fulgurant de l'exploration de l'espace et de son utilisation à des fins pacifiques. Alors qu'un nombre croissant de pays accèdent à l'espace, le moteur des évolutions dans ce secteur est de plus en plus entre les mains d'acteurs privés. Même les pays qui n'ont pas leur propre programme spatial bénéficient des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique grâce à leurs nombreuses applications, telles que, entre autres, les communications, la navigation par satellite et l'observation de la Terre. Ces évolutions, associées à la double nature de la technologie spatiale, rendent nécessaire d'aborder de nouveaux aspects qui n'ont pas encore été envisagés de manière créative et exhaustive, afin d'encourager les échanges entre les différents forums et contextes dans lesquels la question de l'espace est débattue. Nous considérons que tout progrès dans ce domaine doit établir une distinction claire entre les risques de sûreté liés à l'augmentation constante des utilisations pacifiques de l'espace, tels que l'encombrement des orbites les plus utiles et les risques posés par la création de débris spatiaux, d'une part, et les risques de sécurité liés à la possibilité d'un conflit armé dans l'espace, d'autre part.

L'objectif principal doit être de garantir que l'espace reste un environnement sûr pour que tous les acteurs puissent continuer à opérer avec un minimum de restrictions. En ce qui concerne la viabilité de l'espace, nous nous sommes félicités de l'adoption par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, après huit ans de travail, des 21 lignes directrices sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Nous estimons que la coopération internationale sera cruciale pour la mise en œuvre de ces lignes directrices. De même, l'Argentine appuie la négociation, sous les auspices de la Conférence du désarmement, d'un traité juridiquement contraignant sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. D'ici là, il ne fait aucun doute que l'adoption de mesures internationales de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est opportune et nécessaire. À cet égard, nous espérons que la Commission du désarmement pourra poursuivre ses délibérations sur la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

M^{me} **Archinard** (Suisse) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier les trois intervenantes de leurs exposés éclairants.

Outre la déclaration faite par le représentant du Royaume-Uni à laquelle la Suisse s'est associée, nous souhaitons partager nos réflexions sur un exemple précis en réponse aux questions 1 et 2 : « Quelles sont les questions qui concernent à la fois la sécurité et la viabilité des activités spatiales? » et « Comment faire progresser les travaux internationaux? », respectivement. La question que nous avons identifiée comme exemple est l'ensemble d'activités spatiales, appelées « opérations de rendez-vous et de proximité », notamment les activités de service en orbite et le retrait actif des débris.

D'une part, il est évident que ces activités peuvent contribuer à améliorer la viabilité des activités spatiales, par exemple, en prolongeant la durée de vie opérationnelle des satellites, ce qui les rend plus durables, ou en réduisant les risques liés à l'exploitation des satellites dans l'environnement des débris spatiaux. Les opérations de rendez-vous et de proximité doivent être menées dans le respect de normes de sécurité élevées, notamment afin de minimiser le risque de

générer des débris en cas d'accident. D'autre part, ces activités pourraient être utilisées de manière hostile, et il y a donc naturellement des aspects de sécurité qui y sont associés.

Pour répondre à la deuxième question, sur les prochaines étapes, nous sommes d'avis que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et son nouveau groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales seraient le cadre approprié pour aborder les aspects liés à la sécurité et à la viabilité des opérations de rendez-vous et de proximité, dont les aspects de sécurité doivent être examinés par une instance de désarmement.

Avant de terminer, qu'il me soit permis d'exprimer notre appréciation pour ces séances conjointes des Première et Quatrième Commissions, que nous considérons comme une bonne occasion d'échanger des points de vue dans un cadre intersectoriel et multidisciplinaire.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais): Je donne maintenant la parole aux intervenantes pour qu'elles répondent aux observations qui ont été faites et aux questions qui ont été soulevées par les membres des Première et Quatrième Commissions au cours du débat conjoint d'aujourd'hui.

Mme Rajagopalan (Observer Research Foundation) (parle en anglais) : L'une des questions était de savoir si les lacunes qui caractérisent les mesures actuelles devaient être comblées dans une perspective de paix ou dans le domaine de la sécurité ou au moyen d'un dialogue politique. Comme cela a été indiqué dans les présentations initiales, tous les volets doivent être abordés simultanément. Ce ne peut pas être l'un ou l'autre. Par exemple, les mesures de transparence et de confiance ne se situent pas dans l'abstrait. Nous devons élaborer des mesures de transparence et de confiance pour renforcer la confiance entre les acteurs en vue de parvenir à quelque chose de plus juridiquement contraignant ou même d'adopter des mesures vérifiables. Comme cela a également été précisé au début, ces termes ne s'excluent pas mutuellement, mais je crois qu'il y a également des problèmes politiques. Ce n'est pas que les gouvernements et les États ne comprennent pas les défis ou même la voie à suivre, mais il est clair que des questions politiques qui n'ont rien à avoir avec l'espace entravent les progrès. C'est pourquoi tous les volets doivent être abordés en parallèle, simultanément, afin de renforcer la confiance mutuelle.

Comme je l'ai déjà indiqué, cela peut se faire par l'intermédiaire de différents processus de dialogue au sein du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui est chargé des activités pacifiques dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que dans d'autres instances comme la Commission du désarmement et d'autres enceintes. Ces volets doivent être abordés en parallèle. C'est ainsi que je vois les choses.

La vérification et la technologie à double usage sont des questions qui compliquent effectivement la situation. Le caractère à double usage de l'espace, en particulier, a rendu les débats beaucoup plus difficiles. Tout objet déployé dans l'espace peut être utilisé de multiples façons. Même si une technologie peut avoir une utilisation civile tout à fait pacifique, elle peut aussi être utilisée d'autres façons, néfastes. L'aspect « double usage » peut donc exacerber la difficulté des débats, mais je crois que c'est justement pour cette raison que les pays doivent s'engager et transcender ce débat pour commencer à faire des progrès en matière de mesures de transparence et de confiance et à déployer des efforts en vue de l'adoption de mesures juridiquement contraignantes.

Je crois qu'il y a eu un débat, l'été dernier, sur les mesures de confiance et de transparence juridiquement contraignantes. L'une des critiques formulées à l'encontre de ces mesures est l'absence de clarté sur les moyens qui permettraient d'amener les pays qui violent les engagements qu'ils ont pris au titre d'accords politiques à rendre des comptes. Dans le cadre de ce débat, il a été suggéré que des mesures de confiance juridiquement contraignantes pourraient avoir un peu plus d'effet s'agissant d'amener les États à honorer leurs engagements. C'est extrêmement important. Là encore, ce sont des aspects qui peuvent faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Beaucoup d'observations très utiles ont été formulées, et j'y souscris. Par exemple, le collègue qui représente la Chine a évoqué le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace et les mesures de transparence et de confiance. Les mesures de transparence et de confiance sont généralement considérées comme des mesures qui complètent utilement les mesures juridiques. Je suis d'accord, mais

19-34426 **21/25**

nous devons également tenir compte du climat politique international, qui n'a pas été vraiment propice jusqu'à présent à des efforts soutenus qui sont nécessaires pour l'élaboration de mesures juridiquement contraignantes. Toutefois, étant donné le genre de défis auxquels nous sommes confrontés, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour élaborer des normes de comportement responsable, en prenant éventuellement pour point de départ les mesures de transparence et de confiance. Ces normes pourraient constituer non seulement un bon compromis entre l'idée de reconnaître la nécessité d'un instrument contraignant et l'adoption effective de cet instrument, mais également un moyen utile de renforcer la confiance politique entre les États. C'est une question qu'il faut essayer de régler de manière beaucoup plus efficace.

Un collègue a évoqué le Traité de 1967 sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extraatmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes et les ambiguïtés qui l'entourent. À mon avis, le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique demeure l'accord fondamental en ce qui concerne les activités spatiales. Toutefois, il a été adopté à une époque très différente, lorsque le placement d'armes de destruction massive était une source de vives préoccupations. Le Traité interdisait effectivement le placement d'armes de destruction massive dans l'espace, mais il ne pouvait pas anticiper le genre de menaces dont nous sommes témoins aujourd'hui, et c'est précisément pour cette raison que nous avons besoin de mesures supplémentaires. Même si nous élaborons ces mesures supplémentaires, le Traité continuera d'avoir une importance capitale en termes de gouvernance de l'espace extra-atmosphérique. De nouvelles mesures juridiquement contraignantes ne sauraient en aucun cas remplacer le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique.

M^{me} **Howard** (Département du commerce des États-Unis) (*parle en anglais*) : Je tiens à préciser que je prends la parole en tant que représentante du Département du commerce des États-Unis et que je me félicite vivement des commentaires que j'ai entendus.

Certaines des préoccupations qui ont été exprimées portaient sur l'interaction entre la Première Commission et la Quatrième Commission. Je voudrais attirer l'attention des membres sur le fait que, au sein du Gouvernement américain, nous comptons beaucoup sur les efforts interinstitutions. Grâce à des dialogues ou des discussions entre le Département d'État, le Département

de la défense, le Département du commerce, la National Aeronautics and Space Administration (NASA) et même des organismes indépendants comme la Commission fédérale des communications, nous sommes en mesure non seulement de communiquer nos intérêts, mais aussi de connaître les intérêts des uns et des autres et ainsi, de prendre des mesures pour préserver nos intérêts et nos valeurs de façon constructive pour le Gouvernement dans son ensemble. Je pense que nous devons prendre conscience du fait que le domaine spatial et nos utilisations et notre dépendance à son égard évoluent. Nous le constatons au sein du Gouvernement américain, alors que nous transférons la responsabilité de la publication de données sur la connaissance de la situation spatiale du Département de la défense, par le biais de space-track.org, à mon bureau au sein du Département du commerce.

Je voudrais également attirer l'attention des Commissions sur le fait que des efforts interinstitutions similaires concernant l'espace sont en cours au sein du système des Nations Unies. Je pense qu'il existe un groupe chargé des questions relatives à l'espace au sein de l'Organisation qui peut être et est utilisé. Cette initiative d'aujourd'hui, à savoir la séance conjointe des Première et Quatrième Commissions, est également un très bon exemple du fait que nous ne perdons pas nos identités, nos intérêts ou nos valeurs quand nous communiquons et quand nous nous écoutons les uns les autres.

M^{me} **Collins Arsenault** (Secure World Foundation) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les orateurs de leurs déclarations, observations et questions.

Je pense que dans la déclaration qu'il prononcée au nom de nombreux autres États, le représentant du Royaume-Uni a très bien décrit certains des principaux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il a demandé quels étaient quelques-uns des moyens de réduire le risque découlant de ces questions et a mentionné plusieurs possibilités, notamment la coopération, une bonne communication, des lignes directrices et des normes de comportement.

Je pense qu'un autre moyen de réduire le risque est d'élargir la conversation. Les décisions qui sont prises dans ces organes ont des retombées sur de nombreuses personnes, donc apporter des informations supplémentaires à la table permet de prendre des décisions plus sages, comme on a pu le voir avec les femmes, qui ont recommandé une approche participative de bas en haut, associant tous les acteurs concernés.

En conséquence, l'industrie, la société civile et même les astronomes amateurs s'impliquent. Les gens ont un avis sur la question et peuvent apporter des idées et perspectives nouvelles sur les moyens de réduire certains de ces risques.

En ce qui concerne la question de savoir si cela doit être réglé à la Quatrième Commission ou à la Première Commission, je suis d'accord avec Mme Rajagopalan et d'autres participants à la présente séance pour dire qu'il faut que ce soit par les deux. L'observatrice de l'Union européenne et d'autres ont évoqué les nombreux bienfaits tirés de nos actifs dans l'espace. À mesure que le nombre de ces actifs augmente, le besoin que nous avons de ces actifs devient de plus en plus interdépendant, et cette interdépendance accrue sera en soi un facteur de plus grande sécurité. En amassant des connaissances sur la Terre, sur les conditions météorologiques dans l'espace et sur Terre, ainsi que sur nos terres et nos ressources, tandis que parallèlement nous travaillons de concert et renforçons ces actifs et ces communications, nous pourrons aussi améliorer notre sécurité. Le représentant du Brésil a d'ailleurs fait remarquer qu'il existe de nombreux objets à double usage, et qu'il est donc très difficile de les séparer en catégories distinctes.

En ce qui concerne le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967, lorsque j'ai commencé à me pencher sur la question de savoir s'il était toujours pertinent et que j'ai lu le Traité, il m'a paru que c'était un document très stimulant et je continue de penser que c'est un véritable témoignage de notre capacité de produire quelque chose de grande valeur. Mais je dois aussi dire que le monde de 1967 était très différent de celui d'aujourd'hui. Qui aurait pu penser que nous utiliserions des téléphones portables et tous les autres moyens dont nous disposons de nos jours pour communiquer entre nous? Nous devrions donc, dans la mesure du possible, mettre à profit les différents forums disponibles pour examiner ce qui manque et voir comment nous pouvons progresser sur les questions pertinentes.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais): Y a-t-il d'autres commentaires ou questions pour les intervenantes?

M. Ahmed (Pakistan) (parle en anglais): Je tiens à féliciter les Coprésidents d'avoir organisé cette séance très utile et opportune et à remercier tous les

intervenantes d'avoir participé à la table ronde conjointe des Première et Quatrième Commissions.

Nous pensons que l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et que toutes les nations doivent renoncer aux actions qui peuvent conduire à sa militarisation. Notre dépendance à l'égard des applications spatiales va grandissant et, parallèlement, le risque d'arsenalisation de l'espace s'accroît également. Le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967 a été un instrument qui a fait date. L'article premier du Traité stipule que

« [1]'exploration et l'utilisation de l'espace extraatmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, doivent se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique; elles sont l'apanage de l'humanité tout entière ».

Cette disposition apparemment inoffensive a introduit une nouvelle notion importante, à savoir que l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique devait se faire pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays.

Malgré le caractère historique de cet accord, il a été reconnu peu après son adoption qu'il comprenait des lacunes. C'est pourquoi, à partir des années 70, il y a eu des discussions sur plusieurs propositions visant à pallier ces insuffisances. Malheureusement, très peu de progrès ont été réalisés. Nous pensons qu'il est nécessaire de combler les lacunes du droit spatial international, afin de garantir que personne ne menace les activités pacifiques ni l'application des technologies spatiales au développement socioéconomique.

Aujourd'hui, nous avons entendu tous les intervenantes nous dire que le cadre et les normes juridiques actuels ne sont manifestement pas suffisants pour garantir la sûreté et la sécurité dans l'espace ou pour y empêcher une course aux armements. Il est assurément utile de poursuivre les mesures de transparence et de confiance, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, et pour notre part, nous avons soutenu les principales mesures de transparence et de confiance en place. Toutefois, elles ne peuvent pas remplacer les instruments juridiquement contraignants. Des progrès peuvent être faits simultanément sur ces deux fronts. Nous considérons qu'ils ne s'excluent pas l'un l'autre; la poursuite des mesures de transparence et

19-34426 **23/25**

de confiance ne doit pas devenir une excuse pour ne pas progresser en ce qui concerne le cadre juridique.

En tant que partie aux cinq grands traités des Nations Unies sur l'espace et en tant que partisan de toutes les initiatives majeures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace, le Pakistan est fermement attaché au principe des utilisations pacifiques de l'espace et à la préservation du fragile environnement spatial pour le bénéfice de l'humanité tout entière. Le Pakistan soutient tous les efforts internationaux visant à renforcer les moyens existants d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques et à en rechercher de nouveaux.

Nous prenons acte des initiatives et des mécanismes mis en place par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) pour élaborer des mesures de transparence et de confiance entre les États Membres afin d'assurer la viabilité de l'espace et de maintenir la paix et la sécurité mondiales dans le cadre du droit spatial international. En outre, le Pakistan apprécie le rôle du COPUOS dans le développement du régime juridique mondial de l'espace extra-atmosphérique et du cadre de la gouvernance spatiale.

Nous sommes d'avis qu'un cadre international juridiquement contraignant et fondé sur le consensus est nécessaire. Toutes les instances concernées, y compris le COPUOS et la Conférence du désarmement, devront y jouer le rôle qui leur revient au titre de leurs mandats respectifs, tout en veillant à la complémentarité. À cette fin, le Pakistan continue à s'engager de la manière la plus constructive possible pour progresser sur la voie du consensus.

M^{me} Quintero Correa (Colombie) (parle en espagnol): La Colombie encourage l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques, notamment par le biais des différents moyens de coopération internationale, et préconise de continuer à œuvrer dans ce sens dans le cadre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS). À cet égard, la Colombie réaffirme la nécessité d'adopter des mesures pour garantir la viabilité à long terme des activités spatiales et se dit une nouvelle fois préoccupée par la menace que représentent les quantités croissantes de débris spatiaux, l'incertitude qui entoure l'exploitation des ressources spatiales, les astéroïdes, le déploiement ou l'utilisation d'armes dans l'espace et la possibilité d'une course aux armements. Elle réitère également son engagement en faveur de l'utilisation et de l'exploitation de l'espace extra-atmosphérique à des fins exclusivement pacifiques. De même, la Colombie considère que, grâce à ses activités dans les domaines scientifique, technique et juridique et à ses efforts de promotion du dialogue international et de l'échange d'informations, le COPUOS joue un rôle fondamental pour améliorer la transparence, renforcer la confiance entre les États et garantir que l'espace extra-atmosphérique est réservé à des fins pacifiques.

Nous pensons donc que l'ONU doit continuer à jouer un rôle déterminant dans les affaires spatiales et l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique, et que, dans ce cadre, le droit spatial en vigueur devrait être examiné dans un esprit de coopération internationale. En outre, la Colombie estime que la Commission doit se tenir au courant des développements les plus importants dans d'autres enceintes, telles que la Conférence du désarmement, et poursuivre les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il est également important de poursuivre les efforts en faveur de l'adoption de mesures volontaires, telles que des lignes directrices sur les meilleures pratiques, des mesures de transparence et de confiance et des règles de comportement sûr et responsable dans l'espace, qui, en plus d'avoir pour objectif de préserver l'espace pour les générations futures, constituent un excellent moyen de prévenir des actes agressifs et potentiellement provocateurs dans l'espace.

Enfin, la Colombie tient à signaler que, même si les pays en développement ne disposent pas pour l'heure d'une industrie spatiale très développée, la possibilité qu'ils en aient une à l'avenir ne doit pas être niée ni limitée. En conséquence, il faut éviter que les politiques et procédures mises en place pour réduire au minimum les risques d'accidents dans l'espace créent des problèmes à long terme pour les futurs lancements des pays qui commencent à s'aventurer dans ce domaine.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais) : Je vais maintenant donner aux intervenantes la possibilité de faire des observations supplémentaires, si elles le souhaitent.

Mme Rajagopalan (Observer Research Foundation) (parle en anglais) : Deux excellentes observations ont été faites. Premièrement, le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes de 1967 reste l'instrument phare ou l'accord fondamental dans le domaine spatial. Les rappels du fait que l'espace représente notre patrimoine commun et que les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique doivent être promues sont très

pertinents. Toutefois, il importe également de se rappeler que l'environnement actuel est quelque peu différent de ce qu'il était en 1967, avec l'émergence de nouvelles technologies et la nécessité d'examiner plus en détail l'effet qu'elles ont sur la sécurité et la viabilité de l'espace.

Compte tenu des problèmes auxquels nous sommes confrontés actuellement, il convient également de réitérer que l'espace est véritablement un bien commun mondial. Les actions d'un État peuvent avoir des conséquences sur un grand nombre de pays. Alors que certains États n'ont même pas un programme spatial actif, chaque État subira les répercussions des actes d'un autre État, et il est important de le souligner compte tenu de la défiance que nous avons observée de la part de certains États aujourd'hui. Nous avons tous une responsabilité collective et une responsabilité individuelle, et toutes les puissances spatiales doivent prendre cela au sérieux.

Deuxièmement, le problème des débris est une question importante sur laquelle il faut se pencher. Elle est habituellement examinée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres instances, mais nous devons également aborder la question de la création intentionnelle de débris. En fin de compte, parce qu'il n'existe pas de différence matérielle entre les débris et les objets spatiaux, les débris spatiaux représentent un réel problème. Nous devons analyser les problèmes que posent les débris spatiaux et réfléchir à des activités qui ne génèrent pas de débris. Je réitère que ces questions doivent être abordées dans de multiples enceintes.

L'espace est une denrée limitée. Des mesures doivent être prises pour renforcer la viabilité de l'espace extra-atmosphérique. Un processus sans exclusive auquel participent tous les acteurs à de multiples niveaux et dans de multiples enceintes est nécessaire. Des initiatives doivent être entreprises pour garantir la viabilité de l'espace extra-atmosphérique à long terme. Tous les États doivent se pencher sur cette question à titre prioritaire.

M^{me} **Howard** (Département du commerce des États-Unis) (*parle en anglais*) : Je n'ai pas d'autre commentaire.

M^{me}Collins Arsenault (Secure World Foundation) (parle en anglais): J'ai deux autres commentaires. Le premier concerne les nouvelles technologies qui sont en train d'arriver sur le marché, comme l'a mentionné M^{me} Rajagopalan. Ces technologies pourraient être bénéfiques pour nous tous ou causer notre perte à tous. C'est aux Première et Quatrième Commissions ainsi qu'à d'autres autres acteurs qu'il revient de nous aider à décider comment procéder.

Selon le sondage réalisé auprès de femmes que j'ai mentionné tout à l'heure, les femmes parlent de redéfinir la sécurité et de faire de la sécurité économique un élément clef de cette nouvelle définition. Une des choses que nous offre l'espace sont de nouvelles perspectives économiques; c'est la croissance d'un nouveau commerce et la création d'emplois sur Terre. Un autre aspect clef de la sécurité concerne l'acquisition de connaissances, que ce soit à propos de la Terre, de la manière dont fonctionne notre planète ou de ce que nous pouvons faire pour la pérenniser, d'un côté, ou encore de l'analyse des événements alors que nous réfléchissons à de nombreux traités, d'un autre côté.

Deuxièmement, comme l'a mentionné le représentant des Philippines, je souhaite réitérer l'importance de la représentation équilibrée des sexes dans tous ces domaines.

Le Coprésident (M. Bahr Aluloom) (parle en anglais): Comme mentionné précédemment, les Coprésidents prépareront et publieront un résumé du débat et du dialogue interactif qui ont eu lieu aujourd'hui à l'occasion de la séance conjointe des Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale.

Avant de conclure nos travaux aujourd'hui, je voudrais remercier toutes les intervenantes ainsi que toutes les délégations pour leurs présentations et leurs déclarations très éclairantes sur le sujet et les thèmes de notre débat aujourd'hui. Je suis également reconnaissant de la coopération et de l'appui apportés à moi-même et à mon collègue, l'Ambassadeur Sacha Sergio Llorentty Solíz, de l'État plurinational de Bolivie, pour nous permettre de nous acquitter de nos fonctions de Coprésidents.

La séance est levée à 12 h 10.

19-34426 **25/25**